

Formation continue des chefs d'entreprise artisanale et de leur conjoint : pourquoi ne pas en profiter ?

La formation continue est pour les chefs d'entreprise non salariés un outil de développement dont l'intérêt premier est de les accompagner vers une gestion améliorée de leur entreprise et une meilleure prévention des aléas de la vie professionnelle.

En effet, l'environnement de l'entreprise est de plus en plus instable. Le métier évolue, les équipes changent, les clients deviennent plus exigeants et procéduriers. Se former permet d'anticiper ces changements et de s'y adapter au mieux.



Malgré cette évidence, nombre d'artisans rechignent à s'absenter pour aller en formation pour leur propre compte, alors mêmes qu'ils y incitent leurs salariés.

Plusieurs raisons à cela pour lesquelles nous proposons quelques éléments de réponse :

"Je n'ai pas le temps !" : la formation, c'est du temps qui n'est pas consacré à autre chose. C'est vrai. Pour autant, l'offre de formation a évolué : formation décentralisée, en soirée, à distance, par modules, etc., elle permet aujourd'hui de s'adapter au mieux à l'emploi du temps du stagiaire.

"C'est cher !" : la formation représente un coût qui peut être important, mais ce n'est pas l'entreprise qui en supporte la charge. Aujourd'hui le financement de la formation est mutualisé à partir des contributions versées par chaque entreprise. Alors, autant en bénéficier !

"C'est compliqué !" : définir ses besoins, trouver un formateur, analyser un programme, monter un dossier de financement, etc., semblent parfois difficile pour l'artisan chef d'entreprise. Mais il

n'est pas seul. Pour l'accompagner, il peut s'adresser aux chambres consulaires, aux syndicats professionnels, aux associations de formation, aux fonds d'assurance formation, ... autant de partenaires dont les conseillers sont là pour lui faciliter l'accès à la formation.

"C'est inutile !" : lorsqu'on lui parle formation continue, l'artisan chef d'entreprise pense d'abord aux techniques de son métier qu'il maîtrise. Mais la formation professionnelle concerne aussi d'autres domaines indispensables au développement de l'entreprise : le management, la gestion, la rentabilité de l'atelier et du SAV, la prospection commerciale, l'organisation de magasin, etc. La formation professionnelle continue peut également intéresser son conjoint collaborateur ou associé dans les domaines de la gestion, de la comptabilité ou de la bureautique. Bref, que ce soit pour lui ou pour son conjoint, l'artisan chef d'entreprise ne peut pas penser très longtemps que la formation continue est inutile.

Alors ? Convaincus ? la formation continue reste une chance de développement professionnel et personnel. Des structures d'accompagnement sont là pour vous permettre d'y accéder dans de bonnes conditions et des outils de financement sont à votre disposition pour vous permettre d'en profiter au meilleur coût. Il ne reste plus qu'à faire le premier pas. Mais ça, il n'y a que vous qui puissiez le faire.

Pour plus de renseignements sur l'organisation de la formation continue des artisans et de leur conjoint collaborateur ou associé :

➔ **FAFCEA** : fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale : www.fafcea.com

➔ **ADFAR** : association de formation des artisans ruraux : 01 44 67 89 78 ■



Le service adhérent FNAR du trimestre : Bilan sécurité de votre entreprise

Pour permettre aux chefs d'entreprise artisanale de respecter dans leur entreprise l'ensemble des réglementations ayant trait à la sécurité, la FNAR a conclu un partenariat avec un cabinet spécialisé dans la prévention, afin de proposer aux artisans chefs d'entreprise **le Pack Securis**.



► **Ce service consiste en une visite annuelle en entreprise** : au cours de cette visite, un état des lieux sécurité du travail et environnement est réalisé. Il est complété par un entretien personnalisé, adapté au profil de l'entreprise et à son activité. Au cours de cet entretien sont discutées l'opportunité et la faisabilité des actions correctrices à mettre en place.

Au cours de la visite, des contrôles réglementaires obligatoires sont également réalisés : la vérification des installations électriques (pour 1 comptage EDF) et la vérification périodique des engins de levage (pour 3 appareils de levage ou engins de manutention).

► **La visite se conclue par la remise d'un rapport en 4 parties** :

- ❶ l'état des lieux sécurité et environnement de l'entreprise (selon le code du travail),
- ❷ la vérification de l'installation électrique (décret du 14/11/1988),

- ❸ la vérification des engins de levage (arrêté du 1er mars 2004),
- ❹ les actions correctives à engager selon les préconisations du consultant.

► **Les avantages du pack securis** :

- s'assurer d'être en conformité et s'adapter aux réglementations qui s'imposent à l'entreprise
- améliorer les conditions de travail des salariés et simplifier la gestion des contrôles réglementaires
- répondre aux clauses de garanties de vos assurances
- diminuer potentiellement les responsabilités civiles et pénales du chef d'entreprise ■

Tarification spéciale pour les adhérents FNAR.

Pour en savoir plus :
01 44 67 89 78



[**FNAR**] votre organisation professionnelle nationale

La FNAR est l'organisation professionnelle nationale qui réunit les artisans et petites entreprises en machinisme agricole, parcs et jardins, équipements d'élevage, métallerie construction, maréchalerie.

La FNAR représente les entreprises auprès des pouvoirs publics. En tant que partenaire social, elle participe à la négociation de la convention collective du secteur. Enfin, elle développe des services pour accompagner les entreprises dans les domaines du conseil, de l'information et de la formation. Le réseau FNAR, proches des entreprises, couvre 75 départements au travers de 40 organisations départementales ou régionales et 3 organisations nationales.

La FNAR est affiliée à l'U2P (Union des Entreprises de Proximité, ex-UPA) ■

Dossier d'adhésion adressé sur demande au 01 44 67 89 78 ou par mail : info@fnar.fr

Les publications du trimestre

récapitulatif des documents et supports d'information mis en ligne sur le site fnar.fr

FICHES TECHNIQUES FNAR : dernières fiches techniques mises en ligne :

- Fiche n°334 : *Sécurité* / nouveau protocole santé-sécurité en entreprise
- Fiche n°333 : *Gestion* / fin des tarifs règlementés gaz-électricité
- Fiche n°332 : *Règlementation* / concevoir, tester, exposer du matériel agricole
- Fiche n°331 : *Règlementation* / le freinage des véhicules agricoles-mise à jour
- Fiche n°330 : *Social* / salaires minima conventionnels au 1^{er} mars 2020
- Fiche n°329 : *Social* / barèmes au 1er janvier 2020
- Fiche n°328 : *Gestion* / la facturation électronique
- Fiche n°327 : *Règlementation* / le freinage des véhicules agricoles
- Fiche n°326 : *Social* / barèmes 2019 – frais professionnels
- Fiche n°325 : *Social* / salaires minima conventionnels au 1^{er} mars 2019
- Fiche n°324 : *Social* / chiffres utiles au 1er janvier 2019
- Fiche n°323 : *Social* / obligation d'emploi des travailleurs handicapés
- Fiche n°322 : *Commercial* / les conditions générales de vente (de professionnel à professionnel)
- Fiche n°321 : *Social* / prélèvement à la source—les taux neutres non personnalisés
- Fiche n°320 : *Social* / barèmes au 1er janvier 2019
- Fiche n°319 : *Sécurité* / le matériel de premier secours en entreprise

Nouvelle série Sécurité

- Fiche SST 02 : Organisation des secours
- Fiche SST 01 : Affichage de sécurité—Signalisation

Fiches réservées aux adhérents FNAR. A télécharger sur l'espace sécurisé du site www.fnar.fr.

DOSSIERS FNAR : derniers documents mis en ligne :

- Guide/fiches pratiques : sécurité et conditions de travail (volume 1 et 2)
- ➡ Dossier : le RGPD en pratique : ce qu'il faut faire
- ➡ Guide : prévention des risques et mesure de la pénibilité dans les petites entreprises
- ➡ Guide : lutter contre les addictions dans l'entreprise (alcool, drogues, ...)
- ➡ Catalogue des services FNAR
- ➡ Livret d'accueil du nouvel apprenti

Documents réservés aux adhérents FNAR. A télécharger sur l'espace sécurisé du site www.fnar.fr.

- **Blog Coronavirus Covid 19** : point sur l'actualité des entreprises face à l'épidémie
- **Convention Collective** : mise à jour des avenants et accords

Documents réservés aux adhérents FNAR. A télécharger sur l'espace sécurisé du site www.fnar.fr.